

## ADVERSARIUS ET LIBER MERCATORUM

## DEUX MODÈLES D’ÉCRITURE PERSONNELLE MNÉMOPHORE EN FRANCE, EN ANGLETERRE ET DANS LE SAINT-EMPIRE ROMAIN GERMANIQUE À LA FIN DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE (1680-1720)

Si l’on sait depuis M. Halbwachs que la mémoire individuelle résulte d’une construction effectuée à l’intérieur de *cadres sociaux* et culturels, on peut se demander selon quels processus concrets celle-ci était élaborée l’intérieur de ce qu’il est aujourd’hui convenu d’appeler les *ego-documents* (principalement des diaires et des mémoires). Dans ces textes, faire l’histoire de la mémoire revient ainsi à s’intéresser aux informations conservées, supprimées, transformées, organisées ou réorganisées, selon diverses techniques et différents modèles. Il s’agira ici d’étudier les cadres à l’intérieur desquels la mémoire de soi, de ses comptes et de ses lectures était conçue et pratiquée principalement en France, en Angleterre et dans le Saint-Empire romain germanique, selon les représentations et les traditions intellectuelles de la seconde modernité, aux XVIIe et XVIIIe siècles. Pour cela, le philosophe John Locke (1632-1704), l’une des principales figures de « l’aube des Lumières », fournit un point d’entrée tout à fait intéressant, situé au carrefour de dynamiques multiples et d’échelle européenne. Entre 1688 et 1704, il cristallise dans ses nombreuses productions textuelles la complexité et les contradictions des pratiques d’écriture mnémophere individuelle. En effet, Locke tenait régulièrement des *Adversaria* ou *Common-place books*, c’est-à-dire des recueils de *lieux-communs* – dont il publie une *Méthode nouvelle* très remarquée, en 1686 – ainsi que des *Livres de comptie* ou *merchant accounts*. L’apprentissage de ces deux modèles d’écriture formait alors l’une des bases de l’écriture de ce que nous appelons aujourd’hui les *ego-documents*. Pourtant, Locke ne recommande que l’apprentissage de l’écriture comptable dans ses *Pensées sur l’éducation* (1693) – « On voit rarement, qu’une personne qui tient compte de ses Revenus & de sa Dépenses ; et qui par ce moyen a toujours devant les yeux l’état de ses affaires Domestiques, les laisse aller en ruine » – tout en critiquant ouvertement la tenue de *recueils*, en paraphrasant la célèbre métaphore des abeilles butineuses introduite par Sénèque, considéré comme l’un des fondateurs de la pratique des *loci communes* : « Que peut-il y avoir en effet de plus ridicule que de coudre les riches pensées, les élégantes paroles des bons auteurs avec la pauvre étoffe dont nous disposons nous-mêmes ? »

Il s’agira dès lors de comprendre précisément la nature, l’origine, la diffusion et la finalité de ces pratiques d’écriture personnelle mnémophere, telles que les concevaient leurs producteurs et leurs utilisateurs, à la fin du XVIIe siècle. Le cas du philosophe John Locke est-il représentatif d’une période d’évolution et de redéfinition des représentations sociales et culturelles liées à la mémoire individuelle ainsi que des pratiques personnelles qui lui étaient associées ? Comment ces deux pratiques d’écriture étaient-elles articulées avec l’écriture mémorielle de soi ou de sa famille ?

### 1. Mémoire, écriture et comptes à la fin du XVIIe siècle

À partir des principaux dictionnaires contemporains publiés en France, en Angleterre et dans le Saint-Empire romain germanique (en particulier ceux de Furetière, Kramer, Zedler et Chambers) ainsi que des textes de Locke, il est possible de redéployer les représentations associées à la mémoire, à l’écriture et aux comptabilités à la fin du XVIIe siècle. On peut en proposer les définitions suivantes, reflétant les *instruments* (M. Halbwachs) à disposition des scribes pour construire des registres contenant des informations à ne pas oublier :

*Adversarius* : Ce terme est employé par Locke pour désigner ses *notebooks* et *Common-place Books*. Il qualifie ainsi la méthode qu’il publie d’*Adversariorum Methodus*, dans ses correspondances avec d’autres érudits. Dans le *Lexikon* allemand de Zedler (1732) les *adversaria* désignent « des livres d’écriture où l’on écrit ce que l’on ne veut pas oublier ». Le mot viendrait du latin *advertere* (être attentif) car ils « soutiennent l’attention de l’âme ». La seconde étymologie proposée par l’auteur viendrait du milieu marchand, où les commerçant (*Kauffleute*) inscrivaient leurs comptes dans de semblables carnets avant l’invention des *Handels-Bücher*. Ces derniers étaient alors les seuls à écrire sur le *recto* et le *verso* des pages (*adversam* et *aversam*), donnant leur nom à ces carnets. Chambers (1728) donne également une double étymologie, marchande, issue des auteurs antiques, et plus récente, correspondant aux *Common-place Books* auxquels il renvoie. Seul Furetière ne leur consacre pas d’entrée et les évoque comme origine latine des Mémoires, au même titre que les *Memoranda*. Ces définitions prouvent l’étendue du champ sémantique de ce terme et l’importance qu’il revêtait pour les contemporains afin de désigner leurs pratiques d’écriture mnémophores, au moins en Angleterre et dans le Saint-Empire.

*Common-place Book* : La définition donnée par les dictionnaires consiste à *recueillir* des « passages, des endroits notables d’un livre, d’un Auteur » à l’intérieur d’un *registre* (*Register, register, registrum*), et cela « pour les avoir à disposition (*at hand*) lorsque nécessaire » (Furetière). Le vocabulaire utilisé est multiple. En Angleterre *Common-place Book* donne lieu à une entrée, synonyme d’*Adversaria*. La notion de *lieux-communs* ou *Loci communes* figure également dans les dictionnaires français et allemands, désignant ce type de *livres* ou de *recueils*. L’origine du terme vient des auteurs antiques grecs et latins, pour lesquels le *topos* ou *loci*, le lieu, désignait « les choses les plus remarquables qu’on extrait d’un livre » (Furetière). En France, les termes de *recueil* ou de *collection* sont les plus utilisés, les *lieux-communs* désignant de plus en plus ceux qui « sont destinés pour la descente du ventre ». En allemand on trouve aussi le terme de *Sammlung* ou d’*Anthologia*, correspondant à l’anglais *anthology*, se rapportant au modèle médiéval des *florilèges* (*florilegium*), rassemblant les « *fleurs* (*flowers, Blumen, floris*) de Rhétorique » recueillies chez les meilleurs auteurs.

*Liber Mercatorum* : Ce terme n’est en fait présent que dans les dictionnaires de Zedler ou de Ludovici, c’est-à-dire dans le Saint-Empire, où le latin conserve une large place dans la langue savante. Il s’emploie le plus souvent au pluriel, pour désigner un nombre variable de *livres, comptes, registres* et *livres de comptes* (*Handels-Buch, Kauff-Manns-Bucher, Books of Accounts* ou *Accompts*) contenant le *négoce* (*Affairs, Negociations, Handlung*) des marchands, c’est-à-dire l’ensemble ordonné de leurs *crédits* et *débîts* (*Einnahme und Ausgabe, Creditor and Debtor*). Au sein de ceux-ci s’inscrit, par exemple, le *Liber Rationum*, c’est-à-dire le *livre de raison, Haupt-Buch* ou *Ledger*. Selon Savary, il permet à leur auteur de se rendre « compte, & raison à soy-mesme de toutes les affaires que l’on fait ». Ces livres ont partout une forme de valeur juridique (*half proof, halben Beweis*) en cas de litige sur une transaction passée. En France, notamment, il s’agit d’une obligation légale, puisque « l’Ordonnance [de Colbert de mars 1673 sur le commerce des négociants] veut que les Marchands tant en gros qu’en détail ayent un *livre* qui contienne tout leur négoce » (Furetière). Ils permettent également à leur auteur de « donner la connaissance [de ses affaires] à sa famille après son décès, car […] ils ne peuvent pas se ressouvenir de toutes choses à moins que de l’écrire » (Savary, *Le Parfait négociant*, 1675).

**Écriture** : Dans les dictionnaires, la notion d’écriture possède une vaste pluralité de sens. En réalité, il est difficile de parler seulement d’une *écriture*, tant les modalités pratiques répertoriées sont nombreuses, correspondant à des fonctions bien spécifiques et finalement non assimilables entre elles. Le terme d’*écriture* est ainsi plutôt réservé au domaine religieux. Pour l’*adversarius* ou le *liber mercatorum*, les termes en usage sont les suivants : *recueillir* ou *colliger* (*exerpiieren, sammeln, extract, colligere*), *consigner* (*verzeichnen, consignieren, enter, record*), *compter* (*rechnen, account*) ou *tenir un livre* (*Buchhalten, Book-keeping*). Une autre modalité de l’écriture apparaît également, dans le fait de *noter* (*note, adnotiren*), désignant alors de simples *annotations* (*marks, notes, Anmerkungen*) disposées dans les marges des ouvrages que l’on lisait afin de garder en mémoire certaines réflexions. Enfin, la *tachygraphie* (*Short-hand, Brachygraphy, Geschwind-Schreibe-Kunst*), méthode d’écriture permettant de noter plus rapidement, est mentionnée par tous les dictionnaires. Zedler la juge absolument indispensable (*unumgänglich nöthig*) pour pouvoir noter de nombreuses pensées en peu de temps (*eine grosse Menge vieler Gedanken in einer kurzen Zeit*). Locke en recommande aussi l’apprentissage aux *Gentlemen* dans ses *Pensées sur l’éducation*. Dans tous les cas, il est évident que l’écriture à pour fonction principale de permettre de se « souvenir » de ses « pensées ou ses lectures », de « les transmettre à la postérité » (*überliefern*), d’en « conserver la mémoire » (Furetière), c’est-à-dire d’assurer une fonction mnémophere, au sens de stockage de l’information. L’*écrit* possède alors la valeur de *témoignage* (*testimony*) ou de *preuve* (*evidence*).

**Mémoire** : il s’agit encore aujourd’hui d’un terme caractérisé par sa très grande polysémie. Il existe des mémoires multiples. À la fin du XVIIe siècle, il est néanmoins remarquable que la mémoire (*memory, Gedächtniß, memoria*) est définie comme une « puissance de l’âme » (*soul*) ou de l’entendement humain (*Krafft des menschlichen Verstandes*) qui « conserve le souvenir des choses ». Sa localisation – à l’intérieur du *cerveau* (*Brain*) ou à l’arrière du crâne (*hinter-Theil des Haupt*s) – apparaît comme un enjeu important dans tous les dictionnaires, dont plusieurs citent les travaux de Descartes. Là encore, le lien avec l’écrit est très pré-

sent, notamment en français, puisque mémoire désigne aussi « un escrit sommaire qu’on donne à quelqu’un pour le faire souvenir de quelque chose » (Furetière). Au XVIIIe siècle, ce « mémoire » s’individualise, notamment lorsqu’il se comprend « en termes de commerce », comme « un écrit sommaire qu’on dresse pour soi-même, ou qu’on donne à un autre pour se souvenir de quelque chose » (*Encyclopédie*).

### 2. Origines, publics et pratiques de l’Adversarius et du Liber Mercatorum

Il est troublant de constater cette communauté de concepts existant dans les dictionnaires de la fin du XVIIe siècle. Ceux-ci effectuaient une synthèse de la littérature prescriptive imprimée en Europe à cette époque, c’est-à-dire principalement des traités de *Common-placing* et des manuels de comptabilité. De la comparaison de ces manuels avec quelques *ego-documents*, dans lesquels s’observe la mise en pratique de leurs préceptes à travers l’élaboration d’une mémoire du quotidien par un scribeur, trois points sont à retenir :

**Genèse et circulations** : Les pratiques des *loci communes* et du *liber mercatorum* renvoient à une littérature prescriptive en plein apogée. L’étude de cette littérature rend compte d’une production à comprendre d’emblée à une échelle géographique dépassant celle des entités territoriales et politiques mais aussi à une échelle temporelle dépassant le seul XVIIe siècle. La pratique du recueil de *loci communes* s’appuie sur un substrat grec et humaniste commun, remontant aux *Topiques* d’Aristote et son usage des lieux communs (*koinoi topoi, κοινοι τοποι*), ou le *Ad Herennium* qui décrit les *loci* comme des lieux de stockage à l’intérieur de la mémoire. Pourtant, le terme de *recueil* de *lieux communs* n’apparaît qu’au XVIe siècle, faisant suite aux *Florilèges* manuscrits existant depuis le début XIIe siècle. Leur développement est à replacer dans le contexte de la Renaissance, en Italie, ainsi que de la Réforme, dans le Saint-Empire, notamment sous l’influence de Melancthon (*De communibus ratio*, 1521), comme instrument de l’apprentissage des principaux arguments lors des controverses religieuses. Les *Florilegia* deviennent alors un élément majeur de l’organisation, de la présentation et de l’apprentissage du savoir. Avec le *De Copia* d’Erasmus publié pour la première fois à Paris en 1512, puis le *De ratione studii*, publié pour la première fois en 1599, puis réédité à de nombreuses reprises, ils deviennent le principal instrument d’entraînement à la composition latine utilisé par les collèges humanistes, en particulier par les jésuites. Se met alors en place une véritable « culture du lieu commun » (A. Moss) qui s’étend jusqu’au XVIIIe siècle, et même jusqu’aux années 1820 en Angleterre (D. Allan). Outre-Manche, les *Common-place Books* sont également utilisés comme support de la vie spirituelle, comme l’illustre, par exemple, les *Directions for the Private Reading of the Scriptures* (1648) de Nicholas Byfield. C’est aussi d’Angleterre que provient la *Méthode nouvelle* de dresser des Recueils publiée par Locke en 1686. Très appréciée au XVIIIe siècle, sa publication se fit directement en français, avant de connaître des traductions latines dans l’aire germanique, notamment dans le *De arte excerpendi vom gelahrten Buchhalten* de Vincent Placcius (1689, Hambourg), puis des traductions anglaises (1706, Londres) et enfin une traduction allemande (1711, Francfort). Au cours des années 1680-1720, les principaux dictionnaires mentionnent cette *Méthode*, tout comme l’*Encyclopédie* de Diderot et d’Alembert, jugeant utile de fournir parfois sur une pleine page les modèles de l’index utilisé. Pour les manuels de comptabilité, l’Italie du Nord joue à nouveau un très grand rôle puisque c’est là que naît la comptabilité à partie double au XIVe siècle, avant de se répandre en Europe au XVe siècle. Au cours du dernier tiers du XVIIe siècle, les auteurs de l’inventaire européen des manuels et traités à l’usage des marchands entre 1470 et 1820 (*Ars Mercatorum*) ont pu mettre en évidence différents rythmes de production, globalement en expansion. À l’échelle européenne, une première phase de croissance entre les années 1570 et 1620 laisse place à quelques décennies de stagnation, avant une nouvelle hausse à partir des années 1660, jusqu’à la fin du XVIIIe siècle. Au cours de ces années, le rôle de l’Italie décroît progressivement au profit des pays du Nord. Au cours des années 1670-1700, la France et l’Angleterre représentent 20 et 28% de la production. Les villes de commerce allemandes de Francfort, Nuremberg, Hambourg, Leipzig, Lübeck, Augsburg et Cologne constituent les principaux centres d’impression du Saint-Empire, qui totalise 24% des ouvrages imprimés avant 1700. Les Provinces-Unies en produisent 17%. Pour la France, on note une très forte augmentation des publications à partir des années 1660, à mettre en lien avec la constitution d’un marché spécialisé destiné à la formation des marchands et négociants, mais aussi avec l’obligation légale faite aux marchands de tenir des comptabilités (Ordonnance de 1673). Les principaux auteurs sont alors Jean André, Jacques Savary, François Bertrand de Barrême ou Mathieu de La Porte.

**Publics et pratiques** : Les dictionnaires évoquent toujours un public précis pour ces deux pratiques. Pour les livres de compte, il s’agit des *marchands* (*Kauff-Leuten, Handels-Mann, Merchants*). Mais une très grande diversité de situations est prise en compte : *marchands tant en gros qu’en détail, Banquiers, Greffiers et autres gens* (*Retail Dealers, great Merchants, Tradesmen, Traders*). On note également des remarques adressées au *bon mesnager* (Furetière) ou bien au marchand en tant que gestionnaire des affaires de sa maison (*haushaltungsgeschäfte*), c’est-à-dire au chef de famille (*Hausvater*), ou à toute personne souhaitant tenir ses comptes, témoignant d’une diffusion de plus en plus large de ces pratiques. Pour les *recueils* de *lieux communs*, les dictionnaires évoquent avant tout des *Scavants*[*s*] (*Learned, Gelehrten*) ou les *écolier*[*s*] (Furetière), compilant des extraits provenant des *Anciens* ou des *Auteurs* (*valuable Parts of Authors*) ou tout simplement des pensées d’autrui (*Gedanken anderer*). Les *ego-documents* et les écrits ordinaires que l’on a pu observer témoignent de ces circulations et des appropriations très spécifiques de ces pratiques. Locke (1632-1704), grand érudit anglais, pratique évidemment le *Common-placing* qu’il a appris dans sa jeunesse lors de son passage à Oxford, au cours des années 1660 (*Adversaria* 1, 2 et 3). De très nombreux *Note-books* et *Adversaria* rédigés de sa main ont été conservés. De la même manière, Montesquieu (1689-1755), érudit et parlementaire français, a laissé un important corpus de recueils manuscrits portant sur ses lectures, dont il se servait pour composer ses propres oeuvres (C. Dornier.). *Le Catalogue* de sa bibliothèque témoigne également de l’importance de la tradition des recueils de lieux-communs dans l’art oratoire juridique qu’il avait appris à l’Université de Bordeaux. Il avait auparavant fréquenté le collège des Oratoriens de Juilly, où il avait pu être formé à ces méthodes de structuration de sa mémoire. Parmi les *ego-documents* de marchands, plusieurs nous ont laissé des textes issus des pratiques comptables les plus classiques. C’est le cas du *Tagebuch* de Matheus Miller (1625-1685), marchand à Augsburg ou des comptes de Pierre Duchemin du tertre (1691-1755), marchand de toile et bourgeois de Laval. Après avoir fréquenté une *Leitenschule* à Ulm, Miller explique, avoir été envoyé plusieurs années en Italie, afin de se former aux écritures comptables (« *anno 1639 Verona in Jalia geschickt worden* *ze dem Incentio Tomasin inn das hauff, alda ich nahent einn jaar gewest vnd die sprach zimlich ergriffen. […] Zue Florentz habe mich bei denn herrn Georg vnd David Wolff aufgehalten vndd, wann jnn jrer schreibstuben nix anders verrichten können, zue h. Antonio Gallacino oder auch Lorenz, Fransesco gehen dürfen, die mich zum andictiern der brief gern gebraucht* »). Ce type d’hybridations culturelles, entre monde savant et monde marchand, écriture du lieu commun et écriture comptable, crée des formes de mémoire spécifiques. On les retrouve chez Locke, pratiquant paradoxalement les merchant-accounts, allant même jusqu’à les recommander dans le cadre de l’éducation d’un gentleman (*Pensées sur l’éducation*, 1693). Jean Maillefer (1611-1684), marchand de Reims, a lui aussi fréquenté un « colège », éprouvant « beaucoup d’inclination pour les études ». Il y a vraisemblablement appris l’art des *recueils* et l’on trouve dans son *Registre*, parmi des comptes journaliers, des notes de lecture sur Montaigne ou des réflexions morales. De manière générale, il apparaît de plus en plus clairement que les livres de compte dont nous disposons pour les marchands français ne sont, le plus souvent, qu’une partie d’un ensemble organisé de livres qui étaient tenus simultanément. La série D5B6 des archives de Paris, qui contient 6 000 livres de commerçants faillis de 1695 à 1792, illustre bien cette différence, montrant cette fois des livres purement comptables, centrés sur les affaires commerciales de leur propriétaire, dépourvus de ce type de notations hybrides. Ces livres étaient régulièrement tenus par des commis, tandis que ceux qui ont été conservés au sein des archives privées étaient rédigés par le marchand lui-même, mais ne permettent que très rarement de connaître la nature du négoce de ce scribeur, qui n’en parle jamais, comme Jean Maillefer ou Matheus Miller. L’écriture comptable était donc mêlée à d’autres modèles, enveloppant d’autres finalités, à la fois mémorielles, spirituelles et mnémophores. On pourrait aussi penser que l’art des loci communes a touché la noblesse polonaise productrice de *Silvae rerum*, fonctionnant sur le même modèle compilatoire (S. Roszak). Cependant ceux-ci sont tenus sur plusieurs générations et rassemblent les éléments d’une mémoire familiale, là où le *Common-placing* est avant tout individuel et savant.

**Ordre et condensations** : On peut alors s’intéresser aux processus mis en jeu par ces méthodes d’écriture. Le premier d’entre eux est le classement, jusqu’à l’élaboration de listes chronologiques ou thématiques. La mise en ordre des notations est un aspect très important dans la littérature prescriptive. Pour les livres de comptes, la notation à la volée des crédits et des débits ne constitue en aucun cas une finalité. Toute l’ambition des manuels est au contraire d’enseigner aux marchands comment construire et stocker rationnellement une mémoire de leur commerce à partir de cette matière brute, en la retravaillant dans de nouveaux registres. On peut ainsi distinguer trois types de livres devant être tenus simultanément : le *Mémorial* ou *Brouillard* (*Wast-Book*), qui est celui sur lequel on note les informations du jour, « à la hâte », puis le *Journal* (*Journal*), dans

lequel il faut recopier ces informations de manière chronologique stricte, mieux ordonnée et plus complète, enfin, le *Livre de raison* ou *grand Livre* (*Ledger*), dans lequel un classement thématique débouche sur la production d’une pluralité de chronologies « en abrégé & fort succinctement » (Gobain). Ce dernier « ne doit pas être écrit de différentes mains », contrairement aux autres, afin d’éviter les erreurs et produire un véritable rapport du marchand « à lui-même […] sur le champ de toutes les affaires qui regardent son négoce ». La volonté de pouvoir retrouver à la demande les informations inscrites est fondamentale, et constitue un point commun avec le *recueil* de *lieux communs*. Zedler montre ainsi comment la constitution de ces recueils (*Sammlungen*) est un véritable effort (*Bemühung*) pour stocker de manière organisée les extraits de ses lectures afin d’en disposer aisément en temps voulu : « *Excerptieren, ist diejenige Bemühung der Gelherten, da man aus dem, was man gelesen, einen Auszug macht, und solches dem Gedächtniß zum Besten aufzeichnet, damit solches zu rechter Zeit kann wieder gefunden, und gebraucht werden.* » À cette fin, on constate que Locke, dans sa *Méthode nouvelle pour dresser des recueils* – tout comme les auteurs de manuels de comptabilité – recommande l’élaboration d’un index, dans lequel des titres classés par ordre alphabétique sont associés à des numéros de pages, afin de pouvoir accéder directement à l’information cherchée. C’est là que réside la grande nouveauté de sa méthode, relayée ensuite par les dictionnaires. Or, les auteurs de manuels de comptabilité, comme Savary (1675) ou Gobain (1702), prescrivent de même la tenue d’un index pour le *livre de raison*, classé par ordre alphabétique, correspondant aux noms des différentes personnes impliquées dans les transactions, pour lesquelles les numéros de pages concernées sont individuellement rassemblés. La ressemblance entre ces techniques d’organisation des informations stockées dans les carnets, qu’il s’agisse de chiffres ou de lettres, est tout à fait frappante. On peut se demander s’il ne s’agit pas là d’une spécificité de la fin du XVIIe siècle, la même structure se retrouvant dans différents types d’écrits. Pour Jack Goody, ce type de « dispositif spatial de triage de l’information » propre à l’écriture est loin d’être neutre. Il a pour principaux effets la « décontextualisation » des informations présentées par listes, ainsi que leur mise à distance critique (*La raison graphique*, 1977). Pourtant, on peut aussi remarquer que les scribes ont souvent tendance à transgresser les règles d’organisation rationnelle qui leur sont prescrites, produisant des textes hybrides d’une grande complexité, où l’efficacité mnémophere laisse la place à la singularité mémorielle.

### 3. Formation, distinctions et mutations des représentations de la mémoire

L’étude de la littérature prescriptive, l’analyse de ses évolutions et sa comparaison avec des cas concrets d’*ego-documents* a permis de mettre à jour certaines tendances générales. Celles-ci donnent davantage d’importance à l’écrit, au texte – en tant que réceptacle ou dispositif de stockage de l’information – et de moins en moins aux cadres de mémorisation de l’individu. Ainsi, l’étude de la mémoire en lien avec les *cadres sociaux* et culturels à l’intérieur desquels elle se déploie ou se construit, invite à distinguer trois modalités d’écriture de la mémoire à la fin du XVIIe siècle, possédant chacune leur propre dynamique d’évolution :

**Écriture mnémonique** : Il s’agit d’une écriture de la mémorisation de l’information par l’individu. Elle vise à rendre possible et efficace un apprentissage permettant, à terme, de se passer de l’écrit. Ces techniques sont fondées sur des représentations de l’âme humaine et de la mémoire héritées de la scholastique, fondées sur la philosophie d’Aristote. La mémoire était alors conçue de manière spatiale, comme un *ventricule* à l’intérieur de l’âme, situé à *l’arrière du crâne* (Hieronymus Brunschwig). Depuis l’Antiquité, la notion de *lieu*, au fondement de la pratique du *recueil* de *lieux communs*, est également liée à une conception spatiale de la mémoire. L’*Ars Memorativa* ou *Art mnémonique* (*mnemonic, Gedächtniß-Kunst*) consistait ainsi à « s’imaginer » mentalement un lieu « une maison ou bien une ville, & de s’y représenter différens endroits dans lesquels on placerait les choses ou les idées qu’on voudroit se rappeler » (*Encyclopédie*). Il s’agissait d’occuper l’espace de la mémoire à l’intérieur de son *ventricule cérébral*. Le recueil de *loci communes* s’inscrivait originellement dans ces cadres conceptuels. Or on peut noter que ces représentations tendent à décliner à partir de la fin du XVIIe siècle (F. Yates), ces techniques étant de plus en plus critiquées, comme dans l’*Encyclopédie* : « tous ces mots et ces vers techniques paraissent plus difficiles à retenir, que les choses mêmes dont ils doivent faciliter l’étude. » De même, l’appréhension spatiale de la mémoire à l’intérieur de l’âme humaine selon le schéma aristotélicien se trouble (F. Vidal). Descartes assimile notamment le siège de l’âme à un lieu réduit, expliquant la mémoire selon un système de *fibres*. Les empiristes du XVIIIe siècle, dont Locke marque les débuts, contribuent à refuser encore davantage toute représentation schématique de l’esprit, se limitant à l’expérience qu’ils peuvent en effectuer par eux-mêmes. Locke propose ainsi une vision très pessimiste de la mémoire, comme le *magasin* de *nos idées* (*Store-House*), doté de capacités de *réention* très réduites, contrairement à l’image médiévale du *palais* de la mémoire. C’est pourquoi il juge indispensable d’être aidé par l’écrit, ce qui remplace également l’idée que des *médicaments* (Furetière, *Encyclopédie*) pouvaient avoir une influence sur les capacités de mémorisation individuelle, en partant du principe que l’âme, selon Aristote, est la *forme du corps* et peut donc être influencée par celui-ci.

**Écriture mnémophere** : La plupart des commentateurs s’accorde pour dire que la *Méthode nouvelle* de dresser des *recueils* de Locke introduit en 1686 une nouvelle conception du recueil de lieux communs, destiné non plus à faire mémoriser les informations qu’il contient, mais simplement à les conserver. C’est en cela qu’il contribue à développer une écriture mnémophere et non plus mnémonique. Les livres de comptabilité s’inscrivent dans la même dynamique, puisque les informations qu’ils contiennent n’ont jamais vocation à être mémorisées par leur scribeur. C’est pourquoi les techniques ou dispositifs de stockage de l’information dans le texte écrit, sous la forme de listes indexées, deviennent un point crucial, afin de pouvoir retrouver le plus commodément possible ce que seul le *livre de comptie* ou le *recueil* contient. On a pu observer un accroissement quantitatif de la production de littérature prescriptive portant sur ces matières, du XVIIe au XVIIIe siècle, notamment pour la littérature marchande. Il est également très probable que les différents inventaires concernant les *ego-documents* compris comme des *écritures ordinaires* illustrent ce même phénomène en Europe.

**Écriture mémorielle** : Un dernier type d’écriture concernerait non plus une mémoire ordinaire, du quotidien, faite de citations d’ouvrages et de comptes domestiques ou marchands, mais d’informations biographiques touchant à la personne du scribeur. On a pu observer, dans les *ego-documents*, que les règles de classement rationnel et de mise en liste proposées par la littérature prescriptive étaient souvent subverties par les scribesurs, suivant d’autres modèles textuels, effectuant une hybridation singulière propre à leur permettre d’élaborer une mémoire individualisée d’eux-même. Sur le plan théorique, on pense notamment au fait que Locke considère la *conscience* de soi et la *mémoire* comme les piliers de sa théorie psychologique de l’identité personnelle. Mais malgré les défaillances de la mémoire qu’il diagnostique dans l’*Essai sur l’entendement humain*, jamais il n’attribue officiellement à l’écriture la tâche de contribuer à l’élaboration de la conscience et de la mémoire de soi. Cette idée ne serait pas contradictoire avec sa pensée, mais il ne la formule jamais consciemment (R. Yeo), ce qui serait peut-être à interpréter comme une manifestation des limites, ou de la structure particulière des représentations liant personne et mémoire au début du XVIIIe siècle. La non-formulation d’une théorie de l’identité personnelle fondée sur l’écrit, la mise en récit et la narration de soi ne signifie pas, à l’inverse, que lui-même ne se livre pas à ce type de pratiques. L’inventaire des manuscrits conservés montre bien qu’il n’a jamais cessé de prendre des notes au cours de sa vie, rédigeant notamment des journaux de voyage. Une étude fine de ses *Common-place Books* montre également l’introduction de notations chronologiques – en rupture avec toute règle sur ce point – donnant à ses notes de lecture l’apparence d’une autobiographie intellectuelle, retraçant l’évolution individuelle de sa pensée dans le temps, ce à quoi il semblait s’intéresser.

En définitive, il serait évidemment possible d’étudier davantage de sources de manière plus précise pour confirmer ces réflexions. La prise en compte de la littérature prescriptive et la reconstitution d’une partie du langage historique de l’écriture personnelle ont néanmoins permis de mettre en évidence des pratiques sociales et culturelles spécifiques comme motivation – au moins partielle – de l’écriture d’*ego-documents*, que l’on aurait pu avoir tendance à aborder uniquement avec des concepts analytiques modernes. La mémoire joue donc un rôle fondamental dans l’écriture des *ego-documents* de la fin du XVIIe siècle, mais peut-être davantage une mémoire de l’ordinaire et de l’écriture mnémophere, qu’une écriture qui se donnerait d’emblée consciente d’être mémorielle et individuelle.

**Abstract** : The author of the poster would like to show that very formal ways of elaborating personal memory were offered to learned people and to merchants in the late 17<sup>th</sup> century Europe. Therefore the text focuses on two models of personal memory : Common-placing and Merchant-accounts. Their rules and practices are analysed in France, England and in the Holy Roman Empire, through prescriptive literature and ego-documents. As a conclusion, the late 17<sup>th</sup> century appears as a transitional moment as far as memory concepts and memory writing are concerned.